
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

17 AVRIL 2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À PROMOUVOIR LA COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE
GUERRE MONDIALE (1)(2)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT,
DE L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES
PAR **MME MARIANNE SAENEN.**

(1) Voir doc. 256 (2011-2012) n° 1

(2) Voir Doc. n°352 (2011-2012) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Monsieur Alain Destexhe, co-auteur de la proposition de résolution	3
2	Discussion générale	4
3	Votes	8

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales et du Règlement, de l'Informatique, contrôle des communications des membres du Gouvernement et des dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 17 avril 2012⁽³⁾ la proposition de résolution visant à promouvoir la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale.

La commission décide de procéder à un examen conjoint des deux propositions de résolution.

M. Diallo, président, précise que Mme Bertouille et Schepmans, co-signataires, n'ont pu être présentes ce jour et ont demandé à être excusées.

1 Exposé introductif de Monsieur Alain Destexhe, co-auteur de la proposition de résolution

M. Destexhe souhaite faire une présentation des deux propositions car il estime que celle déposée par Madame Bertouille, Madame Schepmans et lui-même va plus loin que celle déposée par l'ensemble des groupes politiques; cette dernière ayant fait l'objet d'un consensus.

Il ajoute que sans préjuger de l'issue débats, il envisage de retirer sa proposition au moment du vote.

Pour développer sa proposition initiale, M. Destexhe rappelle que celle-ci remonte à mai 2011 et qu'elle avait déjà été soumise aux membres de la majorité.

Il énonce les raisons essentielles qui l'amènent à présenter le texte initial.

Au départ, à savoir au moment du dépôt, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles semblait avoir du retard par rapport à la Flandre qui avait déjà un projet très élaboré. Le Groupe MR était donc inquiet de cette situation.

(3)

Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Diallo (Président) , M. Maene , M. Pirlot , M. Tomas , M. Destexhe , M. Kubla , M. Mouyard (en remplacement de Mme Barzin) , M. Cheron , M. Defossé , Mme Saenen (Rapporteuse) , M. Gadenne et M. Migisha (en remplacement de M. de Lamotte)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Elsen, M. Hazée : membres du Parlement
M. Demotte, Ministre-Président
Mme Baeken, collaboratrice au cabinet du Ministre-Président Demotte
M. De Primis, expert du groupe PS
M. Bosson, expert du groupe MR
M. Van Lint, secrétaire politique groupe ECOLO
Mme Bernard, secrétaire politique groupe cdH

Depuis lors, les choses ont évolué puisque le Ministre-Président a demandé une étude à une historienne renommée. Cependant, le commissaire estime qu'un certain flou persiste sur la précision des projets, leur ampleur ou la coordination avec les associations ou les communes.

M. Destexhe souhaite mettre en exergue les idées principales de la proposition initiale qui n'ont pas été retenue dans la seconde.

Premièrement, il évoque l'opération « Live & Remember » organisée par l'Institut des Vétérans qui consistait à identifier des combattants de la Première Guerre et de les faire adopter par des classes, des jeunes afin de mieux cerner la vie des soldats.

Il cite également d'autres projets :

- Un concours de dissertation sur un sujet différent selon les degrés d'enseignement secondaire ;
- La mise en place d'une action éducative centrée sur l'histoire d'un soldat de la commune sur le territoire de l'établissement, ce qui permettrait également de valoriser l'histoire et le patrimoine local ;
- Le recours aux outils multimédia, notamment par l'élaboration d'un site consacré à la mémoire de la Première Guerre mondiale. Celui-ci pourrait être doté de bases de données relatives aux soldats ayant été impliqués dans le conflit, de cartes, de vidéos explicatives et de récits de soldats mis à la disposition des internautes ;
- L'étude du patrimoine artistique et culturel lié au premier conflit mondial; ce patrimoine étant souvent peu connu ;
- Promouvoir un véritable travail de recherche s'appuyant sur des archives communales, des revues de presse locale voire des archives familiales ;
- L'organisation d'un grand nombre d'activités conjointes au niveau local avec des communes « jumelles » du reste de l'Europe ou de pays ayant participé au conflit (communes françaises, allemandes, . . .) ;
- Inclure l'histoire de la Première Guerre Mondiale dans le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont sus-

cité ces crimes.

Poursuivant son exposé, M. Destexhe évoque la possibilité de conclure un accord de coopération ou, à tout le moins, l'instauration d'un comité ad hoc visant à coordonner les activités des différentes Entités de la Belgique fédérale ainsi que l'une ou l'autre initiative transnationale.

A cet égard, il demande au Ministre-Président quel est le point de vue de la Flandre au niveau des collaborations.

Le commissaire considère que cet accord ou la structure ad hoc pourrait avoir plusieurs objets tels :

- Mettre en place une stratégie commune concernant les commémorations pour la période 2014-2018 ;
- Élaborer une approche commune et un calendrier d'événements et de manifestations touristiques et culturelles ;
- Mettre en place un réseau de sites et musées liés à la Première Guerre mondiale en collaboration avec l'Institut des Vétérans et autres ;
- Associer les différents niveaux politiques et institutionnels à la démarche et notamment les communes ;
- Lancer un appel commun à l'idéal de paix, de liberté et de fraternité sur lequel repose la construction européenne ;
- Aménager et améliorer les sites et musées liés à la Première Guerre mondiale tout en élaborant une stratégie commune ;
- Mettre en place une commission d'historiens susceptibles de travailler sur divers sujets qui n'ont pas encore été beaucoup traités tels l'implication des forces originaires des colonies (ex : la Victoire belge de Tabora, la première grande bataille à Charleroi qui fit 200.000 morts, ...) et donner les moyens financiers et matériels à ces historiens.

A la suite, M. Destexhe présente la proposition de résolution qui a fait l'objet d'un consensus en remerciant les différents signataires dont le Président du Parlement.

Cette résolution est abrégée par rapport au texte précédent mais s'inscrit dans une volonté commune du Parlement de commémorer digne-

ment le centenaire de la Première Guerre mondiale.

M. Destexhe précise les trois demandes qui sont faites au Gouvernement, à savoir :

- Présenter un projet pluriannuel à l'occasion du centenaire du déclenchement du premier conflit mondial ;
- Envisager la possibilité de soutenir des commémorations communes aux Entités de la Belgique fédérale et éventuellement à d'autres collectivités territoriales étrangères et de s'y associer ;
- Associer le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au programme des commémorations du centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale.

2 Discussion générale

M. Cheron précise d'emblée que si la commission examine conjointement les deux textes et que M. Destexhe retire ensuite sa proposition de résolution initiale, il marque son accord.

Il ajoute qu'il reconnaît à M. Destexhe le mérite d'avoir été le premier à déposer une proposition sur le sujet.

Au-delà de ce qui a été évoqué dans la présentation de M. Destexhe, M. Cheron souligne l'extrême barbarie de cette Première Guerre et évoque, à titre d'exemple, l'importance des listes reprises sur les monuments aux morts.

Tout en restant prudent quant à la comparaison des conflits, M. Cheron relève la différence de nature dans la cruauté de cette guerre et ce qu'elle a signifié par rapport à l'histoire de l'Europe et ses conséquences sur le plan de la construction d'un ordre mondial plus équilibré (Société des Nations, Théories de Wilson, ...).

Il s'agit de s'inscrire dans une démarche du devoir de connaissance, de transmission de la mémoire non seulement pour découvrir ou redécouvrir un certain nombre de faits mais également pour étudier les causes de ces conflits (raisons démographiques, économiques, ...).

Au-delà du travail qui est ou sera fait par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en lien avec les autres Gouvernements en Belgique ou dans d'autres pays, M. Cheron souhaite revenir sur les initiatives spécifiques prises par la Flandre.

A cet égard, M. Cheron rappelle que les historiens savent qu'au moment où on écrit l'histoire, il y a toujours une imprégnation du moment où cela se fait. C'est le principe même de l'historiographie.

Soulignant les deux grands principes repris par Henri Pirenne, le commissaire rappelle que le devoir de l'historien est d'être impartial tandis que pour l'objectivité, celle-ci se vérifie par la suite.

M. Cheron évoque les démarches entreprises par le Gouvernement flamand pour faire de l'enjeu de la commémoration un moment central et de la Flandre, le centre du monde. Il ne faut donc pas être dupe d'une certaine forme d'instrumentalisation de la commémoration au profit d'une cause qui lui est étrangère.

Pour le reste, M. Cheron soutient l'adoption de la proposition de résolution tout en invitant le Gouvernement à entreprendre les démarches inscrites dans le texte avec pour volonté de travailler avec les différents outils que l'ère moderne met à disposition notamment en faveur de la formation et de l'éducation.

La prise de connaissance des faits et leur analyse sera un enjeu majeur en Fédération Wallonie-Bruxelles notamment avec les historiens et la valorisation de leur recherches mais aussi et surtout en faveur des citoyens par les canaux de communication modernes.

A cet égard, M. Cheron cite les archives numérisées de la RTBF par la SONUMA et particulièrement l'émission « 14-18 » de Henri Mordant qui constitue un réel outil de départ à remettre en perspective et à revisiter puisque l'histoire n'est jamais terminée.

Pour conclure, le commissaire souligne à nouveau le caractère utile d'un tel texte au Parlement.

M. Gadenne se dit évidemment heureux que les clivages politiques aient été dépassés pour les propositions du type de celles à l'examen aujourd'hui. Les travaux sur le sujet avaient débuté en décembre dernier; ils aboutissent aujourd'hui après que les Gouvernements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles se soient engagés financièrement, fin mars dernier pour la commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

Le devoir de mémoire est nécessaire et important et il faut se réjouir des initiatives prises un peu partout. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas été jusqu'ici porteuses de ce genre de débats car c'est la première fois qu'elles sont confrontées à un tel événement. Chacun est face à ses responsabilités. Les communes et les provinces doivent être des pouvoirs relais. Pen-

dant la période 2014-2018, la Fédération, tout comme la Région wallonne, doit donc être l'opérateur d'une série de manifestations dont le Parlement et le Gouvernement seront les moteurs.

M. Gadenne poursuit son intervention en estimant que par sa durée, son intensité, le nombre de victimes civiles et militaires, son ampleur sur trois continents, ses conséquences économiques et sociales, les bouleversements géopolitiques qui en ont résulté, la Première guerre mondiale constitue l'une des plus grandes tragédies de notre temps et une rupture majeure de l'Histoire.

La commémoration du centenaire de ce « suicide de l'Europe » doit être l'occasion pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de mener un travail de mémoire mais aussi, et surtout, de réflexion sur ce conflit, ses origines, ses conséquences afin d'en tirer de précieux enseignements pour notre société du XXIème siècle.

La Première guerre mondiale est marquante à plus d'un titre et le commissaire en souligne quelques aspects.

Elle est, tout d'abord, marquée par le nationalisme. Idéologie dominante du XIXème siècle, il va amener des nations entières à prendre les armes et à basculer dans le conflit. Il s'agit d'un exemple, quasiment unique dans l'Histoire, d'engagement de millions de citoyens d'États, pour la plupart démocratiques, dans une œuvre collective de destruction et de mort. Ce conflit constitue, à ce titre, un rappel et une mise en garde, la démocratie n'existe véritablement que si l'ensemble des citoyens s'impliquent dans ce processus et parviennent à garder un regard critique sur l'information qui leur est fournie.

Ce premier conflit industriel se caractérise par la mobilisation totale de l'industrie et de la population des belligérants en vue de produire en grande quantité des armes et des équipements militaires. Dans cette course à la mort, chacun fera étalage d'une imagination mortifère sans borne (gaz de combats, ...).

M. Gadenne évoque le fait que la fin de cette guerre marque, surtout, un redécoupage de la carte européenne, la fin de l'hégémonie de notre continent sur le Monde et le début l'émergence de puissances nouvelles, notamment les États-Unis.

Enfin, par la gestion désastreuse de la paix, particulièrement la volonté des vainqueurs d'humilier les vaincus et les frustrations engendrées par les traités de paix, elle a constitué l'un des éléments déclencheurs de la Seconde Guerre mondiale.

Pour la Belgique, ce conflit a également

marqué un tournant. Traditionnel carrefour des conflits européen, ce pays neutre et pacifique est entraîné dans le tourbillon du conflit à son corps défendant. Il va alors s'affirmer dans le concert des nations par la vaillance de ses combattants et l'attitude héroïque de sa population.

Cette représentation de pays martyr s'incarnera au travers de l'image du Roi-Chevalier. Notre territoire va, une nouvelle fois, se jaloner de champs de batailles qui entreront dans l'Histoire. Liège, Namur, Neufchâteau, Charleroi, Mons, Louvain, Anvers, l'Yser, Ypres, Comines, Passchendaele... autant de lieux marqués par les combats meurtriers entre des soldats venus de tous les continents.

La population civile ne sera pas épargnée. Dans sept villes, dont Tamines, Huy, Dinant, Visé et Andenne, mais également de nombreux autres lieux, les forces armées occupantes vont tragiquement s'illustrer par des exactions à son encontre.

La population de notre pays sera d'autant plus marquée par cette guerre que durant quatre ans, elle connaît le poids de l'occupation, des réquisitions et des déportations vers l'Allemagne. Dans nul autre pays européen, le conflit n'a aussi durement touché les populations civiles.

Enfin, M. Gadenne ne veut pas passer sous silence l'importance de la Première guerre mondiale dans les rapports entre nos communautés linguistiques. On assiste, durant ce conflit, à l'affirmation de la volonté d'émancipation culturelle de la population néerlandophone de notre pays. Si la majorité, il faut l'affirmer, entendra faire valoir ses revendications dans le cadre national, une infime minorité préférera s'engager dans la collaboration avec l'occupant. Les rapports entre les communautés et l'inconscient collectif de celles-ci seront longtemps marquées par ces choix.

La Première guerre mondiale a eu une influence profonde sur notre pays et notre région. Aussi le commissaire considère qu'il importe que notre Parlement soutienne et s'associe à cette commémoration en collaboration avec le pouvoir fédéral, les Entités fédérées, les autorités locales et les pays voisins.

Il se réjouit à ce titre des nombreuses initiatives initiées par les pouvoirs locaux afin de commémorer ce conflit et d'y associer nos concitoyens.

M. Gadenne conclut en citant Winston Churchill : « *Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre* ». Au-delà du devoir de mémoire, il convient, également, de mener un travail de réflexion afin de pouvoir tirer les enseignements

du passé. Alors seulement le travail de mémoire prendra du sens pour nos concitoyens, en particulier les plus jeunes, et mènera à une saine réflexion sur notre passé et notre futur.

M. Kubla souhaite livrer son sentiment personnel en estimant que nous ne sommes pas devant une simple commémoration d'un événement dramatique partagé par tous. On est plutôt devant une partie de l'histoire qui a ses interprétations et qui est susceptible de provoquer des prises de conscience voire des clivages.

M. Kubla craint que la Flandre ne s'exacerbe autour de cette Guerre. Il s'agit d'un moment difficile de l'histoire qui risque de devenir le moment vital de son histoire. Il appréhende donc le retour de clichés éculés tels les ordres donnés par des officiers francophones aux soldats flamands.

Selon le commissaire, politiquement, il faut faire une analyse de la situation. Soit, il faut considérer qu'il s'agit d'une commémoration convenue de la Guerre ou bien on prend conscience qu'il existe une faille supplémentaire dans l'édifice fragile de notre pays.

Il faut donc, à l'estime du commissaire, réagir en équilibrant les rapports et en refusant une présentation qui voudrait qu'une partie du pays a plus payé que l'autre, est plus victime et s'est plus dévouée que l'autre.

Il demande donc au Gouvernement de trouver la réaction appropriée et équilibrée qui permettra de ne pas encourager des tels sentiments déjà fort présents en Flandre. Il y a lieu d'adopter un ton et les moyens qui permettront de ne pas pâlir par rapport à ce qui se fera en face, tant sur le plan national qu'international.

M. Kubla insiste sur le fait qu'il s'agit là de son sentiment purement politique et pas d'une analyse historique. Les caméras du monde seront braquées sur la Belgique. Il faudra donc montrer que nous sommes autant que les autres impliqués dans cette douleur collective.

Il conclut en considérant que le débat qui s'ouvre sera éminemment politique et très peu historique.

M. Demotte, Ministre-président, estime que le débat est inspiré par divers éléments d'analyse de nature politique et historiographique. Il rappelle que la critique historique reste une matière sujette à débats permanents.

Le conflit de la Première Guerre est d'abord un conflit international avec des conséquences sur notre territoire alors que la Belgique devait échapper à ce genre de combat mais il est aussi lié à une

dimension de politique interne.

Sur le plan formel, l'examen de ces textes croise l'adoption, fin mars, du plan opérationnel des commémorations par les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans les prochaines semaines, le plan opérationnel sera présenté plus officiellement à l'ensemble des autorités de Wallonie et de Bruxelles (députés, bourgmestres...), ainsi qu'au monde de l'enseignement et aux médias.

La politique commémorative se caractérisera par une triple approche.

- 1° Elle visera, d'abord, à déterminer les éléments de type fédératif pris en charge collectivement par les deux gouvernements : la labellisation des activités, le site internet officiel, l'implication dans le programme fédéral, l'exposition grand public et l'événement d'ouverture, les partenariats avec les pays étrangers, les créations documentaires, les appels à projets à destination des communes, ...
- 2° La stratégie comprendra, ensuite, des actions spécifiques qui seront prises en charge par les ministres concernés, en fonction de leurs compétences. Cela concerne, notamment, la mise en valeur des sites mémoriels, la collecte de la mémoire dans toutes ses formes, le développement d'une offre intégrée de tourisme de mémoire, le soutien aux initiatives des pouvoirs locaux et des opérateurs privés, les actions à l'adresse des écoles et des enseignants, ...
- 3° La politique commémorative visera, enfin, la coordination, la promotion et le soutien des actions projetées par l'ensemble des partenaires : pouvoirs locaux, opérateurs privés et partenaires institutionnels.

Le Ministre-Président précise que, désormais, le Gouvernement dispose d'informations de plus en plus abondantes sur les projets en préparation en de nombreux endroits mais l'objectif premier n'était pas d'en établir une liste exhaustive. Il s'agit de fixer un cadre dans lequel toutes ces initiatives pourront être intégrées et mises en valeur.

Ces initiatives mettent en évidence des aspects spécifiques du conflit ou des particularités locales. Elles feront l'objet d'une reconnaissance et, éventuellement, d'un soutien financier.

Le budget devra encore, bien évidemment, être affiné dans le détail mais le coût total des commémorations est estimé à 37,5 millions d'euros. L'ensemble des actions devant être prioritairement financé au départ des budgets fonctionnels existants.

Pour la suite, les gouvernements ont confié la mise en œuvre du plan au groupe de travail qui a déjà planché sur le plan opérationnel, en collaboration avec la cellule « *Démocratie ou Barbarie* ». Il sera chargé de faire rapport tous les six mois sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre, dont notamment la collaboration avec les autres entités fédérées.

A ce propos, le ministre-président ajoute qu'une première réunion d'échange d'informations entre les entités fédérées et le fédéral s'est tenue au début de ce mois. Elle sera suivie par d'autres, qui permettront - dans le respect des compétences de chacun - de construire une dynamique dans laquelle il y a une envie de s'inscrire.

Concernant l'association du Parlement au programme des commémorations, il est évident que les initiatives que les deux assemblées, wallonne et francophone, prendront seront pleinement associées et intégrées dans ces commémorations.

M. Demotte ne doute pas qu'elles seront nombreuses et que l'importance de la réflexion porte sur la démocratie. Il ajoute que l'institution parlementaire est au cœur de débat.

Le ministre-président évoque les conséquences institutionnelles de la première Guerre en considérant que dans le cadre du pangermanisme, les flamands ont déclaré l'indépendance de la Flandre en décembre 1917, devant le Vlaamse Raad de l'époque. Sous cette action, la Flandre a été l'objet de l'exacerbation des éléments déjà évoqués.

Il relève aussi qu'il y a eu de nombreux mythes autour de la guerre mais également de la poésie nationaliste flamande (Maarten Rudelsheim).

Concernant la position des colonies belges, M. Demotte précise qu'il avait été décidé après le Traité de Berlin de 1885 que le Congo serait maintenu dans une certaine forme de neutralité. Néanmoins, le Congo fut attaqué sur son flanc ouest par les armées allemandes. A partir de là, les colonies seront impliquées dans le conflit.

Pour clore son intervention, M. Demotte confirme une fois encore que les Parlements seront indéniablement associés aux démarches entreprises.

M. Destexhe considère que le ministre-président surestime un peu le courant pangermaniste qui était plutôt minoritaire. Par ailleurs, il ajoute qu'en parallèle à la déclaration d'indépendance de la Flandre, Namur avait été choisie comme la capitale du sud du pays.

Le commissaire relève la menace venant de

Flandre qui consisterait à faire des commémorations un mythe fondateur de celle-ci. Il demande au Gouvernement ce qui est fait pour faire face à l'offensive diplomatique de la Flandre vis-à-vis de l'Australie, du Canada ou d'autres pays. Il souhaite savoir si l'alerte a été donnée au niveau fédéral pour canaliser les choses.

Il ajoute qu'il sera heureux de voir le plan du Gouvernement de manière plus détaillée mais il rappelle que pour la seule année 2012, la Flandre a d'ores et déjà consacré un budget de 15 millions pour préparer l'événement.

A l'estime du commissaire, il faudra réussir les commémorations, être consensuel mais ne pas être naïf, ce qui suppose que des initiatives soient prises notamment au niveau fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Cheron relève que la période évoquée peut aussi être mise en exergue sur le plan des propositions de nature institutionnelle et de redécoupage du territoire.

Il souligne que l'histoire n'est certaine qu'après coup et, très souvent, les choses s'apprécient rétrospectivement.

M. Cheron insiste sur la volonté flamande d'inscrire cette période historique comme un des jalons d'une possible future nation flamande et ajoute qu'il serait naïf de ne pas intégrer ce paramètre.

M. Cheron souligne d'ailleurs que ce qui s'est passé dans les tranchées de l'Yser a eu une prolongation avec des revendications de nature politique et communautaire. A cet égard, il renvoie à la lecture de l'ouvrage de Karl-Enrik Hojer sur l'histoire parlementaire entre les deux guerres (CRISP).

Le débat doit donc être mené avec ceux qui, dans chaque Communauté, s'inscrivent dans une analyse respectueuse de l'histoire tel qu'elle était. A cet égard, il évoque une fois encore les propos de **M. Bruno De Wever**, historien flamand, qui rappelle clairement que les soldats dans les tranchées étaient belges et non purement flamands.

M. Demotte, ministre-président, souhaite répondre à la question de **M. Destexhe** et précise que des contacts ont été pris au niveau diplomatique.

Ainsi, il a eu l'occasion de rencontrer l'ambassadeur d'Allemagne pour débattre de la manière dont les Entités fédérées allaient s'impliquer. Le Fédéral prend également de nombreux contacts dans ce sens pour garantir la cohérence des commémorations.

Pour les budgets, les 37,5 millions d'euros sont des moyens considérables mobilisés par la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles. Si la Flandre peut faire d'avantage, c'est que ses conditions de fortune sont différentes. Néanmoins, **M. Demotte** précise que d'autres acteurs non institutionnels pourraient également intervenir.

M. Defossé souhaite éviter la caricature de la position flamande en rappelant que la Tour de l'Yser est d'abord un symbole pacifiste. Le pèlerinage de l'Yser a été créé dans l'esprit « plus jamais ça ! ». C'est une dimension qu'on ne peut pas passer sous silence.

A la suite des échanges de vues, **M. Destexhe** demande le retrait de sa proposition de résolution initiale (doc. 256 (2011-2012)).

3 Votes

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 12 membres présents.

A l'unanimité des 12 membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

M. SAENEN **B. DIALLO**